



## DELIBERATION N° 2025-15

**Objet : Convention avec Charlieu Belmont Communauté pour la mise à disposition d'un agent intercommunal pour assurer une séance de formation secourisme**

### **Le 18 mars 2025 à 14h**

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 06/03/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (11) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Colette LEBEAU, Thierry NIGAY, François RENARD, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, René VALORGE, Christian LAVENIR, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT

Le Président informe les délégués que les agents du SYMISOA doivent suivre une formation aux gestes qui sauvent (actualisation de leur formation PSC1). Il indique qu'un agent de Charlieu Belmont Communauté est agréé pour dispenser ce type de formation. Il propose aux délégués de passer une convention avec Charlieu Belmont Communauté pour encadrer la mise à disposition de cet agent durant la formation d'une demi-journée.

### **Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'approuver la convention à passer avec Charlieu Belmont Communauté, telle qu'elle figure en annexe,
- D'autoriser le président à signer la convention.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 20/03/2025

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. Pierre AUVOLAT

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/03/2025

Publié le : 25/03/2025

